

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 712.209, un actif net de D : 709.232 et un bénéfice de la période de D : 7.307.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>512 537</u>	<u>850 807</u>	<u>665 922</u>
Actions et droits rattachés		47	39	37
Obligations et valeurs assimilées		477 437	808 897	623 948
Tires des Organismes de Placement Collectif		35 053	41 871	41 937
Placements monétaires et disponibilités		<u>199 647</u>	<u>280 837</u>	<u>187 567</u>
Placements monétaires	5	199 647	280 837	187 567
Créances d'exploitation		<u>25</u>	<u>3</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>712 209</u></u>	<u><u>1 131 647</u></u>	<u><u>853 490</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	1 875	3 026	2 291
Autres créditeurs divers	7	1 102	2 823	532
TOTAL PASSIF		<u><u>2 977</u></u>	<u><u>5 849</u></u>	<u><u>2 824</u></u>
ACTIF NET				
Capital	8	697 505	1 108 770	825 356
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 727	17 028	25 310
ACTIF NET		<u><u>709 232</u></u>	<u><u>1 125 798</u></u>	<u><u>850 666</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>712 209</u></u>	<u><u>1 131 647</u></u>	<u><u>853 490</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	6 977	15 239	10 675	21 669	39 624
Revenus des actions		-	-	-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 977	15 239	10 675	21 669	39 621
Revenus des placements monétaires	10	1 656	2 635	1 719	3 045	5 446
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 633	17 874	12 394	24 714	45 070
Charges de gestion des placements	11	(2 082)	(4 433)	(3 361)	(6 645)	(12 247)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 551	13 441	9 033	18 069	32 823
Autres charges	12	(288)	(598)	(374)	(749)	(1 424)
Contribution Sociale de Solidarité		(320)	(370)	(50)	(100)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 943	12 473	8 609	17 220	31 198
Régularisation du résultat d'exploitation		(515)	(746)	(215)	(192)	(5 888)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 428	11 727	8 394	17 028	25 310
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		515	746	215	192	5 888
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(2 148)	(1 126)	2 128	1 352	(3 268)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		3 512	4 185	-	2 711	11 444
RESULTAT DE LA PERIODE		7 307	15 532	10 737	21 283	39 374

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	7 307	15 532	10 737	21 283	39 374
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	5 943	12 473	8 609	17 220	31 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2 148)	(1 126)	2 128	1 352	(3 268)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3 512	4 185	-	2 711	11 444
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(71 469)	(156 967)	(15 885)	(7 619)	(300 842)
Souscriptions					
- Capital	429 191	661 827	27 084	71 375	327 179
- Régularisation des sommes non distribuables	21 541	21 786	2 513	2 547	13 114
- Régularisation des sommes distribuables	(2 075)	5 956	(1 211)	462	7 407
Rachats					
- Capital	(497 899)	(813 197)	(42 188)	(78 513)	(610 959)
- Régularisation des sommes non distribuables	(26 322)	(26 637)	(2 807)	(2 836)	(24 288)
- Régularisation des sommes distribuables	4 095	(6 702)	724	(654)	(13 295)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(64 162)	(141 435)	(5 148)	13 664	(261 468)
ACTIF NET					
En début de période	773 394	850 666	1 130 946	1 112 134	1 112 134
En fin de période	709 232	709 232	1 125 798	1 125 798	850 666
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	11 177	12 421	16 999	16 874	16 874
En fin de période	10 143	10 143	16 762	16 762	12 421
VALEUR LIQUIDATIVE	69,923	69,923	67,164	67,164	68,486
TAUX DE RENDEMENT	1,05%	2,10%	0,95%	1,91%	3,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023, à D : 512.537 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	47	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	47	0,01%
	Tires des Organismes de Placement Collectif		34 880	35 053	4,94%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	310	34 880	35 053	4,94%
	Obligations et valeurs assimilées		444 728	477 437	67,32%
	Obligations des sociétés		93 611	98 352	13,87%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	32 291	4,55%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 883	3,51%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	1 701	1 772	0,25%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	4 800	4 820	0,68%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	10 610	11 126	1,57%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	23 460	3,31%
	Emprunts national		112 174	118 771	16,75%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	116 732	16,46%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	2 039	0,29%
	Bons du Trésor Assimilables		238 943	260 314	36,70%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 851	104 228	14,70%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	99 128	13,98%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	56 959	8,03%
	Total		479 635	512 537	72,27%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				71,96%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2023 à D : 199.647, contre D : 280.837 au 30.06.2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
	BTCT		118 913	119 383	16,83%
TNP93A8L9125	BTC 13 SEMAINES 02/08/2023 8,1%	50 000	49 389	49 592	6,99%
TN83M5MG8QD3	BTC 13 SEMAINES 15/08/2023 8,4%	20 000	19 584	19 751	2,78%
TNLDBH95OFS0	BTC 13 SEMAINES 19/09/2023 8,4%	51 000	49 940	50 040	7,06%
	Dépôt à vue		79 806	80 265	11,32%
	Amen bank pasteur		79 806	80 265	11,32%
	Total général		198 719	199 647	28,15%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				28,03%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2023 à D : 1.875, contre D : 3.026 au 30.06.2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	469	757	573
Distributeur	1 406	2 269	1 718
Total	1 875	3 026	2 291

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2023 à D : 1.102, contre D : 2.823 au 30.06.2022 , et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	59	93	68
Retenues à la source à payer	208	336	255
TCL	37	11	10
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	629	2 283	-
Contribution sociale de solidarité	169	100	200
Total	1 102	2 823	532

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Souscriptions réalisées

Montant	661 827
Nombre de titres émis	9 960
Nombre d'actionnaires nouveaux	37

Rachats effectués

Montant	(813 197)
Nombre de titres rachetés	(12 238)
Nombre d'actionnaires sortants	(76)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 126)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	4 185
Régularisation des sommes non distribuables	(210)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	25 310
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(4 640)

Capital au 30-06-2023

Montant	697 505
Nombre de titres	10 143
Nombre d'actionnaires	708

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 6.976 , pour la période allant du 01.04 au 30.06.2023, contre D : 10.675 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2022 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Revenus des actions					
- Dividendes	-	-	-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	1 604	3 216	2 501	5 167	8 917
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA	5 373	12 023	8 174	16 502	30 704
TOTAL	6 977	15 239	10 675	21 669	39 624

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2023 à D : 1.656 contre D : 1.719 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2022 et présente le montant des intérêts au titre du deuxième trimestre 2023 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	461	1 025	916	1 855	3 562
Intérêts des BTCT	1 195	1 610	803	1 190	1 884
TOTAL	1 656	2 635	1 719	3 045	5 446

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 2.082 contre D : 3.361 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Commission de gestion	520	1 108	841	1 662	3 062
Commission de distribution	1 562	3 325	2 520	4 983	9 185
TOTAL	2 082	4 433	3 361	6 645	12 247

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 288 contre D : 374 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Redevance CMF	174	372	282	559	1 030
TCL	29	53	31	67	136
Autres	85	173	61	123	259
TOTAL	288	598	374	749	1 424

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.